



T +33(0)390214895

www.coe.int/congress

congress.web@coe.int

Réf. CG-PR 010 (2014)

La délégation du Congrès salue la transparence qui a caractérisé l'organisation des élections locales aux Pays-Bas

Strasbourg, le 20 mars 2014 – Une délégation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe composée de 13 membres de 12 pays européens, a observé les élections locales du 19 mars 2014 aux Pays-Bas, à l'invitation du ministre néerlandais des Affaires étrangères. Pearl Pedergrana (Suisse, L, SOC), chef de délégation et rapporteur, a présenté aujourd'hui de premières conclusions lors d'un briefing pour la presse. Elle a notamment insisté sur le caractère ouvert, transparent et inclusif du processus électoral dans ce pays.

« Nous avons observé une approche pragmatique de la gestion des élections aux Pays-Bas, qui est profondément ancrée dans le contexte socioculturel global et dans les traditions du pays », a déclaré Pearl Pedergrana.

La délégation du Congrès a toutefois mis en évidence quelques lacunes que les autorités néerlandaises devraient essayer de combler, notamment en ce qui concerne le dépouillement du scrutin. « Nous estimons, comme le Conseil électoral néerlandais (Kiesraad), qu'il faudrait mettre en place rapidement un système fiable de comptage électronique des voix, afin d'accélérer et de professionnaliser les opérations de dépouillement, qui sont actuellement assez fastidieuses », a expliqué Pearl Pedergrana.

Vu le grand nombre de partis en lice, la délégation du Congrès a invité les Pays-Bas à envisager de changer les règles applicables à la création des partis et d'instaurer des seuils de représentation.

Elle a aussi invité les autorités néerlandaises à envisager d'instaurer le vote anticipé par courrier et de continuer à développer les outils nécessaires au vote par internet.

Enfin, le rapporteur a regretté l'absence de dispositions limitant les dépenses et le parrainage dans le cadre du financement des partis et des campagnes électorales. « Lors de notre réunion au ministère de l'Intérieur, nous avons appris que des dispositions légales étaient en cours d'élaboration. Nous ne pouvons que soutenir cette initiative des autorités néerlandaises », a conclu le rapporteur du Congrès.

La délégation du Congrès s'est rendue dans quelque 120 bureaux de vote de tout le pays : à Amsterdam et dans ses environs, à Hoorn, Zwolle, Apeldoorn, Deventer, Leyde, La Haye, Delft, Utrecht, Eindhoven, Tilburg, Breda, Groningue et Leeuwarden, ainsi que dans beaucoup de communes plus petites.

Le rapport sur l'observation des élections sera débattu lors de la réunion de juin de la Commission de suivi du Congrès.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Herwig Van Staa (Autriche, PPE/CCE), Président de la Chambre des régions: Nataliya Romanova (Ukraine, GILD), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)